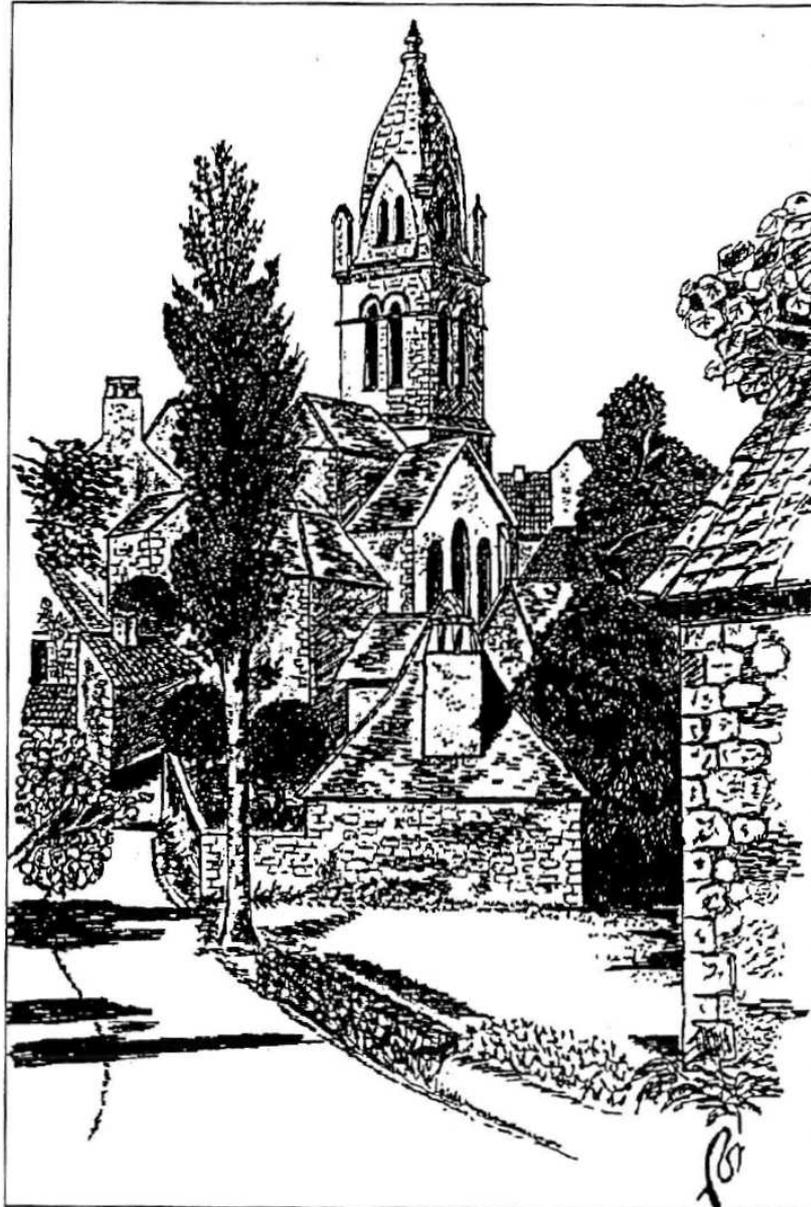




# Lou Tambourinaire



N° 165 – DÉCEMBRE 2016



Bulletin Municipal d'Informations  
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

( Distribution gratuite )

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire.....	1

**LA VIE MUNICIPALE**

Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 18 Octobre 2016.....	2,3,4,5,6
▪ Du 27 Octobre 2016.....	6,7
Informations Fêtes de fin d'année - Nouveaux habitants - Décès.....	8
Renseignements utiles.....	9
Information à la population.....	10,11,12,13,14

**LA VIE DES ASSOCIATIONS**

Les Associations de la Commune.....	15
APE.....	16

**INFORMATIONS DIVERSES**

Permanences.....	17
Informations diverses.....	18
Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins.....	19
Commerçants et artisans de la commune.....	20
Communauté de Communes Portes Sud Périgord – SPANC.....	21



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ
-----------	--

**TiragesMairie de FAUX**

Distribution	Les élus
--------------	----------



**LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL**

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.  
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous  
économiserons ainsi du papier....*

**DÉCEMBRE 2016**

## LE MOT DU MAIRE

*Chers concitoyens*

*Une nouvelle année se termine à l'approche des festivités de Noël qui marquent pour tous des moments chaleureux tournés vers la famille et les enfants.*

*Encore une fois la municipalité souhaite s'associer à ces moments de partage avec l'organisation d'un week-end festif en faveur des employés, des enfants et des aînés.*

*Nous contribuons au travers des illuminations que nous installons à rendre plus agréable notre village durant cette période et ceci sans excès, et nous remercions tous ceux qui s'associent à cette tradition, notamment l'association des parents d'élèves pour l'organisation du marché de Noël.*

*Je profite de cet édito, pour vous donner la date des vœux de la municipalité à la population, qui aura lieu le dimanche 08 janvier à 11 heures, auxquels vous êtes tous cordialement invités.*

*Ce bulletin, au travers d'un article d'Emmanuel ROMERO, retrace un moment particulièrement émouvant, avec la commémoration du 11 novembre associant largement des enfants de la commune et des participants toujours plus nombreux.*

*Nous souhaitons les associer toujours plus pour continuer à transmettre ce devoir de mémoire.*

*Cette fin d'année est marquée également par deux événements qui vont impacter fortement l'avenir de la commune :*

*- La signature du bail pour la création du parc photovoltaïque de Canguilhem qui a eu lieu le 31 octobre 2016 et finalise notre démarche engagée depuis trois ans, permettant d'envisager un démarrage des travaux avant la fin de l'année. La coupe des arbres et le nettoyage du site sont bientôt terminés.*

*A cet effet une réunion d'information sera organisée en début d'année pour vous apporter toutes réponses aux questionnements que vous pouvez vous poser sur ce projet important pour la commune.*

*- Le dépôt de permis de la future « mairie - services publics », agence postale communale et bibliothèque en date du 23 novembre, qui finalise également tout le travail effectué par l'équipe municipale avec l'architecte et les bureaux d'études pour offrir à la population de Faux des locaux adaptés et une proximité nécessaire. Nous aurons également l'occasion de vous présenter cette future réalisation.*

*Je terminerai en souhaitant à chacun d'entre vous de très bonnes fêtes de fin d'année, en ayant une attention particulière, pour tous ceux qui souffrent ou qui sont dans la difficulté.*



*Le Maire  
Alain Legal*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Le dix-huit octobre deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel (arrivé en cours de séance), BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica.

Représentés : MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DUBUC Bernard.

Monsieur DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif,
- Réparation des cloches électriques,
- Demande de remboursement des frais de personnel à la CCPSP,
- Travaux à faire pour les chemins,
- Syndicat de Rivières ; modification des statuts et adhésion de SAINT AGNE et Compétence GEMAPI,
- Demandes de subventions ; réserve parlementaire pour le City stade et le Belvédère,
- Validation de la dénomination de rues et de la numérotation,
- Autorisation de signature du bail emphytéotique avec URBA 90,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 20 Septembre 2016, à l'unanimité.

### 1 – Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune doit étudier la possibilité d'étendre le réseau de l'assainissement collectif du Bourg de FAUX. Le SATESE, qui est un service du CONSEIL DÉPARTEMENTAL, a réalisé pour cela une étude préalable pour faire notamment un état des lieux sur la capacité réelle de la station.

Avant de commencer, il est nécessaire de créer la commission qui va travailler sur ce projet. Les élus décident que ce sera la commission travaux composée de Messieurs Christophe BERNARD, Christophe DECONINCK, Bernard DUBUC, Patrick DUMON, Alain LEGAL, Mesdames Françoise BOILLIN et Yolande FORMAGGIO. Mesdames Anne-Marie FONTAYNE et Bernadette DORLÉAC participeront également à ce travail.

Une réunion est programmée avec le SATESE prochainement.

La Commission décidera des modalités technique et financière de cette extension conjointement avec le SATESE.

Cette réflexion préalable est nécessaire compte tenu de la prise de compétence assainissement collectif par la COMMUNAUTE de COMMUNES en 2020.

Monsieur le Maire rappelle aussi que les tarifs des participations aux frais de branchements et des redevances sont raisonnables à FAUX par rapport à ceux pratiqués dans des communes voisines.

Le SATESE et l'Entreprise DUBREUILH se rendront à la station d'épuration le 28 Octobre prochain pour décider des mesures adéquates de colmatage des fuites dans les bassins d'infiltration.

Il est à noter que globalement notre station d'épuration fonctionne très bien.

Le Conseil Municipal, décide de lancer l'étude de l'extension du réseau d'assainissement collectif.

Par ailleurs, nous allons relancer les particuliers bénéficiant de dérogations qui ne sont toujours pas raccordés au réseau collectif. Nous rappelons que le raccordement au tout à l'égout est une obligation.

## 2 – Réparation des cloches électriques

Déjà prévues depuis l'an dernier, il est maintenant urgent de faire les réparations du système de commande des cloches électriques de l'Eglise de FAUX.

L'Entreprise BROUILLET de NOAILLES en Corrèze en charge de l'entretien, a fourni des devis pour les travaux suivants ;

- Remplacement du vieux moteur de volée balancée situé sur la grosse cloche, pour 1 293,60 € TTC,
- Remplacement du battant de la grosse cloche, pour 1 128 € TTC,
- Remplacement du vieux moteur de tintement situé sur la grosse cloche, pour 813,60 € TTC.

Ces devis reconduisent les prix de 2015 pour un total de 3 235,20 €

Monsieur le Maire propose de faire réaliser la totalité des travaux maintenant.

Le Conseil Municipal, décide de la réalisation de la réparation des cloches électriques dès maintenant, à l'unanimité.

## 3 – Demande de remboursement des frais de personnel à la CCPSP

Comme l'année précédente nous demandons à la COMMUNAUTE de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD de nous verser une participation aux frais du personnel de la Mairie de FAUX pour le travail technique et administratif effectué pour le pôle scolaire de FAUX pour le compte de la CCPSP.

Le temps passé à la vente des tickets de cantine, de garderie et les travaux du service technique est estimé à plus de 40 heures dans l'année scolaire 2015-2016. Ne sont pas déduites les factures d'eau et d'électricité car elles ne sont pas individualisées.

Le tout représente la somme de 1 696 €.

Le conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander une participation aux frais de 1 696 €, à l'unanimité.

## 4 – Travaux à faire pour les chemins

Suite à la décision de procéder à l'entretien des chemins ruraux de la commune, qui desservent les lieux d'habitation avant l'hiver, Monsieur le Maire et le responsable de l'Entreprise ETR ont fait le tour des chemins qui nécessitent des interventions.

L'entreprise nous a remis un devis : pour - le Chemin du Bois de Pichot - le Chemin du Buth - le Chemin du Dolmen des Grèzes - le Chemin du Bois de Lacoste - le Chemin de Canguilhem - le Chemin de la Pomarède ; soit un montant total de 16 941 €.

La facture du chemin du dolmen des Grèzes sera mandatée en investissement, du fait qu'il s'agit d'une création de chemin carrossable.

Le Conseil Municipal, décide de la réalisation de ces travaux sous quinzaine, à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que le réseau routier de la Commune de FAUX est maintenu en bon état. Les travaux restant à effectuer sur les deux routes départementales, celle de BEAUMONT et celle de LANQUAIS qui devaient avoir lieu en 2016 sont prévus pour le printemps 2017.

Monsieur Emmanuel ROMERO est arrivé à 21 heures 20.

## 5 – Syndicat de Rivières ; modification des statuts et adhésion de SAINT AGNE et Compétence

### GEMAPI

Monsieur Patrick DUMON explique aux élus que le Syndicat RIVIÈRES, VALLÉES et PATRIMOINE en BERGERACOIS propose de modifier partiellement ses statuts afin d'intégrer la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ainsi que d'élargir le périmètre du syndicat à la Commune de SAINT AGNE.

Cette compétence nouvelle sera exercée par les communes, puis transférée obligatoirement aux EPCI à fiscalité propre (communauté de communes) au 01/01/2018.

Ce syndicat de rivières regroupe plus de 60 communes ; son rôle est important pour la préservation du milieu aquatique.

Les élus s'interrogent sur le risque inondation dont le financement globalisé peut être important alors que le risque est très faible sur la commune.

Le Conseil Municipal, autorise le syndicat à intégrer la compétence GEMAPI et accepte l'adhésion de la commune de SAINT AGNE, par 10 voix pour, 1 abstention.

#### 6 – Demandes de subventions ; réserve parlementaire pour le City stade et le Belvédère

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer les dossiers de demande de subventions ;

- Au titre de la réserve parlementaire - Pour le City Stade, la demande a déjà été formulée auprès de Monsieur BERIT DEBAT mais n'a pas abouti. Monsieur le Maire propose de la demander à nouveau pour un montant de travaux de 138 865,23 € hors taxes - Pour le Belvédère de Canguilhem auprès de M. CAZEAU pour un montant de travaux de 119 950 € hors taxes.
- Au titre de l'accessibilité auprès du CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour les bâtiments publics en incluant le salon de coiffure, pour un montant total de travaux de 21 068,77 €.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander lesdites subventions, à l'unanimité.

#### 7 – Autorisation de signature du bail emphytéotique avec URBA 90

Monsieur le Maire donne les dernières informations sur le projet de parc photovoltaïque.

L'arrêté de la DREAL portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales protégées et de leurs habitats en date du 3 Octobre a été affiché en Mairie dès sa réception ; ce qui a un peu retardé le démarrage des travaux et a différé l'intervention de l'INRAP.

Pour cela, la coupe des arbres sur la zone des fouilles devait être terminée, toutefois il restait le broyage à faire. Monsieur le Maire a demandé au GIASC d'intervenir au plus tôt. Cette entreprise a transmis un devis de 1 980 € pour intervenir jeudi matin dès 9 heures.

Pour l'instant, les intervenants de l'INRAP pour les recherches archéologiques n'ont rien trouvé de significatif.

Le broyage des branches et des souches est pris en charge par URBASOLAR.

La signature finale du bail emphytéotique est arrêtée au lundi 31 Octobre 2016.

Toutefois, Monsieur le Maire souhaite éclaircir quelques points dans la rédaction du bail emphytéotique avec URBASOLAR ainsi qu'avec le notaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique avec URBA 90, à l'unanimité.

#### 8 - Validation de la dénomination de rues et de la numérotation

Monsieur Patrick DUMON se fait le porte-parole de Mme MARCOMINI en charge du dossier de la dénomination et de la numérotation des voies, absente ce soir. Il présente le nom de toutes les rues.

Les habitants recevront un courrier leur indiquant leur nouvelle adresse ainsi que les modalités de mise en place.

Voici ci-après les noms des rues de FAUX ;

<b>REPERAGE SUR PLAN</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>DEFINITION (de .....à.....)</b>
01	Rue ADRIEN LEMAÎTRE	du CD 22 à la Place de la Fontaine (ex Rue Du Monument aux Morts) dans le Bourg
02	Rue ALBERT GUILLAUME	du carrefour du CD 19 avec le CD 22 au carrefour avec la VC 204 et VC 301 dan le Bourg
03	Route de BEAUMONT	du carrefour du CD 19 avec le CD 22 (en suivant le CD 19) à la limite avec les Communes de MONTAUT et MONSAC
04	Route de BERGERAC	de la VC 204 dans le Bourg à la limite avec St AUBIN de LANQUAIS en suivant le CD 19
05	Chemin BLANC	du CD 22 (face château) à la VC 204 dans le Bourg
06	Impasse des BOIS	de la VC 303 vers la Fontaine (chemin rural) à La Micalie
07	Chemin du BOIS DE PICHOT	du CD 19 vers Le bois de Pichot
08	Chemin BUFFELLARD	du chemin rural au Buth vers le CD 19 en passant par le Buffelard
09	Place de l'ÉGLISE	Place de l'Eglise (Le Bourg)
10	Rue des FARGUES	du CD 22 aux Fargues à l'intersection avec la VC 202 en suivant la VC 204 dans le Bourg
11	Place du FOIRAIL	du CD 19 à la Rue Neuve
12	Rue du FOIRAIL	du CD 19 à la VC 202 en longeant la Place du Foirail dans le Bourg (VC 204 en partie)
13	Place de la FONTAINE	A l'intersection des Rues du Monument aux Morts, de la Fontaine, de l'ancien abattoir, du CR du Buth et de la VC 202 u
14	Rue de la FONTAINE	de la VC 203 au CD 19 en passant par l'ancienne Rue de la Fontaine, en traversant la Place de la Fontaine et en suivant le CR du Buth
15	Route des GALIS	du CD 36 aux Fargues à la limite de VERDON et LANQUAIS (VC 302)
16	Impasse LES GARENNES	du CD 19 à la Micalie en suivant le CR allant vers la Genèbre (1° Chemin sur gauche en venant de FAUX)
17	Route de la GRIFFOUILLÈRE	du CD 19 à VC 202
18	Route d'ISSIGEAC	du carrefour du CD 22 et CD 19 dans le Bourg à la limite avec la Commune de MONMADALÈS en direction d'ISSIGEAC
19	Impasse du JARDIN PUBLIC	Non créée pour l'instant (de la VC 204 à la nouvelle Mairie)
20	Impasse JEANBLANQUE	du CD 19 en direction de Canguilhem (chemin rural)
21	Route de LABARDE	du CD 22 vers Labarde en suivant la VC 3 et le chemin rural
22	Impasse de LA BORIE DU NOTAIRE	de la VC 101 aux habitations de La Borie du Notaire (dernière route à droite)
23	Chemin de LA CABANE	du CD 19 à la VC 202
24	Chemin de LA GENÈBRE	de la VC 203 au CR du Moulin Brulé
25	Route de LAJASSE	de la VC 204 dans le Bourg à Lajasse en suivant VC 202
26	Rue de LA MICALIE	du CD 19 au CD 27 en passant dans le village en suivant le tracé de la VC 102
27	Route de LANQUAIS	de l'angle de la Place de l'Eglise dans le Bourg à la limite de la Commune de LANQUAIS en suivant le CD 22
28	Impasse de LA POMARÈDE	de la VC 203 aux habitations de la Pomarède
29	Route de LA ROBERTIE	du CD 19 dans le Bourg à la limite avec la Commune de St AUBIN de LANQUAIS en suivant la VC 301
30	Rue du LAVOIR	de la VC 203 dans le Bourg en passant par la Place de la Fontaine et en suivant la VC 202 u jusqu'au CD 19
31	Chemin LE BOIS DE LACOSTE	du CD 19 au Pignet aux habitations du lieu-dit Le Bois de Lacoste en suivant le chemin rural
32	Impasse LE BRANDELET	de la VC 301 aux habitations du lieu-dit le Brandelet
33	Impasse LE BUTH	de la VC 202 u vers les habitations AA 154, 155 (Le Buth)
34	Impasse LE PETIT TOUR	de la VC 3 aux habitations du Petit Tour
35	Impasse LE PIGNET	du CD 19 aux habitations (chemin rural face au Pignet)
36	Impasse LE PLANTIER	du CD 36 aux habitations du Plantier
37	Allée LE ROC	du CD 22 au calvaire du Roc
38	Route LES GRÈZES	du CD 19 aux Grèzes au CD 27 en suivant la VC 101
39	Route de MONSAC	du CD 22 Place de l'Eglise à la limite de MONSAC (en suivant la VC 203)
40	Impasse du MOULIN	du CD 19 près carrefour entre CD 19 et 22 entre les 2 maisons jusqu'au stade
41	Impasse du MOULIN de LA GENÈBRE	du CD 27 aux maisons du Moulin de la Genèbre
42	Route du MOULIN de RHODES	du carrefour des CD 19 et 27 à la Micalie à la limite de MONSAC en suivant le CD 27
43	Rue NEUVE	du CD 22 à la VC 204 dans Le Bourg
44	Place de l'OCTROI	Place située à l'angle de la VC 203 et de la Rue du Presbytère
45	Rue PAUL ABADIE	du carrefour des CD 22 et 19 à la fin de la Place de l'Eglise en suivant le CD 22
46	Rue de la POSTE	du CD 22 à la VC 204 dans le Bourg
47	Rue du PRESBYTÈRE	de la VC 203 dans le Bourg vers la Rue du Monument aux Morts
48	Route de SOULOYRE	du CD 36 à la VC 202
49	Impasse TERME BLANC	de la VC 101 à l'habitation de la Borie du Notaire, (2° route à droite sur la VC 101 en direction du CD 27)
50	Chemin THALAMY	du CD 36 à la VC 302 aux Galis
51	Route de VERDON	du CD 22 aux Fargues à la limite de VERDON (CD 36)

### **Journée d'information à la Préfecture**

Une journée d'information à destination des élus, sur la démarche de radicalisation, organisée par l'UNION des MAIRES et les SERVICES de l'ETAT s'est tenue le 17 Octobre à Périgueux. Messieurs Christophe BERNARD et Alain LEGAL y ont assisté.

Intervention très concrète et très intéressante ; un diaporama sera transmis aux élus.

### **Noël**

Rappel des dates des 10 et 11 Décembre pour les festivités de Noël.

Monsieur Emmanuel ROMERO qui aura surcroit de travail au moment des fêtes, demande aux autres élus de l'aide pour préparer les fêtes de Noël.

Mesdames Bernadette DORLEAC, Anne-Marie FONTAYNE seront présentes. Monsieur Stéphane TEJERINA s'est aussi joint l'année dernière.

Mesdames Monica MELINSKI et Bernadette DORLÉAC se chargent de la décoration.

Le Cadeau de Noël pour les grands de l'école sera aussi cette année une journée à WALIBI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016**

Le vingt-sept octobre deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DECONINCK Christophe, MARCOMINI Chantal, ROMERO Emmanuel.

Madame DORLÉAC Bernadette a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Validation du bail emphytéotique pour Canguilhem avec URBA 90.
- Questions diverses.

#### 1 – Validation du bail emphytéotique pour Canguilhem avec URBA 90

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau texte du bail emphytéotique conclu avec URBA 90, ramanié depuis la séance du 18 Octobre dernier.

Quelques modifications ont été apportées au texte proposé :

- la durée de 40 ans, plus 2 fois 5 ans, comme prévu initialement.
- le bail prend effet à compter de la date de début des travaux.
- les restrictions relatives au droit à l'image ne poseront pas de soucis particuliers car URBA 90 s'engage à donner son autorisation pour toutes les actions pédagogiques ultérieures.
- une erreur d'écriture sur les servitudes de passage existantes sera corrigée.
- une bande de terrain autour du parc photovoltaïque devra être entretenue régulièrement par la commune par un simple passage du girobroyeur.

Monsieur le Maire donne lecture du texte de la délibération. Tous les points posant interrogations ont été examinés avec, Maître LOMPRESZ, notaire, pour la commune, le notaire d'URBASOLAR et monsieur PICART chargé d'affaires centrale au sol pour URBA 90.

Un dernier état des lieux sera fait dès la levée des conditions suspensives.

Un nouveau bornage sera effectué à l'intérieur du périmètre afin de définir l'emprise du parc photovoltaïque sur le site.

La signature de ce bail est nécessaire à la société pour finaliser l'obtention des financements.

En raison de la présence d'un dolmen sur le site de Canguilhem, les services de l'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES ont procédé à des fouilles et n'ont trouvé aucune trace de vestiges archéologiques. Leur rapport devrait être rendu rapidement.

Suite à nos échanges avec le responsable des fouilles, celui-ci, sensible à la richesse archéologique de notre commune, a proposé de venir faire une conférence sur ce thème au printemps 2017.

Le travail de nettoyage se poursuit sur le site ainsi que la coupe des arbres et des tests de résistance des pieux sont en cours.

Le chantier devrait commencer vers la fin novembre.

Le bail définitif sera signé le lundi 31 Octobre.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le bail et le document d'arpentage, à l'unanimité.

## 2 – Questions diverses

### **Servitude de passage**

Lors du bornage des parcelles de Canguilhem pour les besoins du parc photovoltaïque, nous avons fait le constat que la servitude qui mène à la propriété de monsieur ESTÈBE, n'avait pas été faite sur le tracé accepté par les quatre propriétaires concernés mais passait sur le tracé de l'ancien chemin dont l'emprise concerne des parcelles de la commune.

Afin de ne pas créer de conflit inutile, il a été décidé de considérer cette servitude telle qu'acceptée sur plan par les 4 propriétaires comme servitude officielle, mais que pour éviter de nouveaux travaux à l'intéressé, la commune laisse le passage actuel à monsieur ESTÈBE, tant qu'il en est l'utilisateur.

### **Frelons asiatiques**

Deux administrés ont signalé la présence de nids de frelons asiatiques. Monsieur le Maire propose que leur destruction soit prise en charge par la commune, des devis seront demandés à plusieurs professionnels.

### **Station d'épuration**

Le SATESE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL intervient à la station d'épuration vendredi matin à 9 h30 afin de trouver une solution aux infiltrations.

### **Réunion à Plaisance**

Une réunion se tiendra prochainement à la salle des fêtes de PLAISANCE au sujet des Contrats de Ruralité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

## INFORMATIONS - FÊTES DE FIN D'ANNEE

Nous tenons à vous informer des dates programmées pour les fêtes de fin d'année.

### ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

**Samedi 10 Décembre 2016**  
à partir de 16h30 à la salle des Fêtes  
*remise des cadeaux aux enfants,  
spectacle et goûter.*

### VOEUX AU PERSONNEL

**Samedi 10 Décembre 2016**  
à 11h à la salle des fêtes



### REPAS DES AÎNÉS

**Dimanche 11 Décembre 2016**  
à 12 h à la salle des fêtes.

### LES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ A LA POPULATION

**Dimanche 8 Janvier 2016**  
à 11 h à la salle des fêtes



### NOUVEAUX HABITANTS

*Romain MONTAURIOL et Amélie ÉTILÉ et leur fils  
Maxime, domiciliés à « La Robertie ».*

*Kévin BENEY et Déborah HANSEN et leur fils Nathan,  
domiciliés au « Bourg ».*

*Denis FOURNEAU domicilié à « La Cabane ».*

*Marion HAZELDINE et ses enfants Robin et Gabin  
ROBE, domiciliés à « Le Bourg ».*

*Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre  
Commune*

### DÉCÈS

*Monsieur ROLLAND Raoul est décédé à Faux  
le 30 Octobre 2016.*

*Madame CHAUVET Iva est décédée à  
Bergerac le 5 Novembre 2016.*

*Nous présentons à la famille nos plus  
sincères condoléances*

*Nous invitons les nouveaux résidents à venir se  
faire connaître à la MAIRIE et aux services de LA  
POSTE à ISSIGEAC, dès leur arrivée dans notre  
village.*

*Merci d'avance*

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

### **LE BUREAU DE LA MAIRIE**

Est ouvert au public les :  
Lundis – Mercredis - Vendredis,  
**De 14 heures à 18 heures 30.**

Courriel : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)  
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96  
📠 09.70.62.53.28.



### **L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

De FAUX est ouverte,  
Les après-midi,  
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

### **MARCHÉ du VENDREDI**

Celui-ci a lieu sur la Place du Foirail,  
Partie goudronnée,  
Tous les vendredis matins,  
De 9 h à 12 h 30.



### **LE RAMASSAGE DES POUBELLES**

est effectué le Lundi matin  
Et le jeudi matin en période estivale  
(juillet-août)

## **LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC**

### **01/12/2016 : Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac**

À compter du 1<sup>ER</sup> décembre 2016, la déchèterie d'Issigeac sera ouverte le lundi après-midi au lieu du mardi après-midi habituel. Aucune autre modification n'est à noter pour l'ensemble des sites.

### **Horaires des déchèteries du Bergeracois**

	<b>Bergerac</b> Rue Denis Papin Tél. : <b>05.53.57.70.66</b>		<b>Saint Pierre d'Eyraud</b> Route de Coutou Tél. : <b>05.53.74.80.91</b>		<b>Issigeac</b> Route de Villeréal Tél. : <b>05.53.73.34.46</b>		<b>Sigoulès</b> Route de Bergerac Tél. : <b>05.53.23.32.28</b>	
<b>Lundi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Mardi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
<b>Mercredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Jeudi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
<b>Samedi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Dimanche</b>	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :

- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule,
- d'un justificatif de domicile.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.



## VENTE BOIS

Suite aux coupes d'arbres intervenues à Canguilhem, nous avons pris la décision de faire bénéficier les habitants d'offres de bois non ou peu valorisés par l'entreprise.

- Une première offre **volume limité** de petit diamètre, bois coupé à 1 m par les employés, à 11 €/ttc le stère qui sera réparti en fonction du nombre de demandes.
- Une deuxième offre de diamètre un peu plus grand, coupé à 2 m vendu par l'entreprise à raison de 19.8 € / ttc le stère, **dans la limite de 20 mètres par personne.**

Les demandes sont à effectuer auprès de la mairie, en précisant les besoins en détail avant le 31 décembre 2016. La date d'enlèvement sera fixée ultérieurement.

## FRELONS ASIATIQUES

Nous constatons cette année, une recrudescence de nids de frelons asiatiques sur la commune, plusieurs personnes nous ayant signalé la présence de nids.



Afin de mener une action efficace, le conseil municipal vient de décider de prendre en charge la destruction de ces nids en s'appuyant sur l'intervention d'un professionnel.

Aussi nous demandons donc à toute personne qui s'aperçoit de la présence d'un nid sur la commune de bien vouloir nous le signaler immédiatement.

## DÉNOMINATION DES RUES ET NUMÉROTATION

Le chantier arrive dans sa phase finale, la pose des panneaux et des plaques va débuter en janvier.

Préalablement, les employés municipaux vont effectuer les trous et les scellements des poteaux qui servent de supports.

Sur le plan opérationnel, vous serez avertis par courrier individuel de votre nouvelle adresse comportant le numéro d'habitation et un nom de rue dont la liste vient d'être validée en conseil municipal.

**A ce courrier sera joint un document d'aide sur la procédure à suivre.**

Les membres du conseil municipal en charge de ce **dossier tiendront deux permanences les mercredis 18 et 25 janvier à la salle des fêtes pour distribuer les plaques de numéro ainsi qu'un manuel de pose.**

**Une troisième journée à déterminer pourra être fixée ultérieurement.**

A cette occasion ils pourront répondre à toutes vos questions et aux demandes d'aides en cas de difficulté pour les changements d'adresse.

Afin de ne pas créer de surcharge au pôle secrétariat dans cette période particulièrement dense, nous vous demandons d'attendre ces permanences pour avoir les explications nécessaires.

## VOLS

Nous avons le regret de constater quelques vols sur la commune sur les dernières semaines.

A ce titre, si vous êtes victime d'un vol, mais aussi à titre préventif, si vous constatez des comportements anormaux (ex : stationnements, passages fréquents d'un véhicule inconnu), nous vous demandons de bien vouloir relever les numéros et nous le signaler ainsi qu'à la gendarmerie.

Une vigilance collective est nécessaire.

*Le 11 novembre à Faux :*

*Une commémoration intergénérationnelle et internationale*



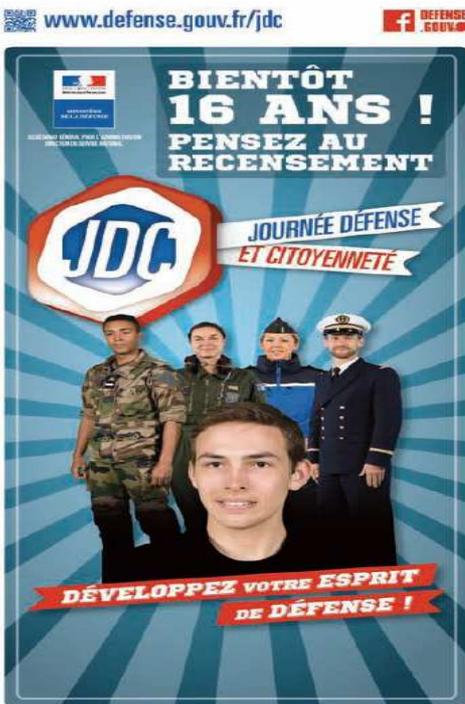
Jour de mémoire et acte de civisme, le 11 novembre reste dans nos villages un moment important de la vie citoyenne. A Faux, le conseil municipal a décidé depuis quelques années, et plus encore avec les commémorations du centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale d'associer aux célébrations officielles de jeunes collégiens et élèves de la commune. Ainsi, ce vendredi 11 novembre 2016, face à une assistance d'une cinquantaine de personnes, après l'allocution officielle lue par le Maire Alain LEGAL, ce sont de jeunes apprentis citoyens et citoyennes qui ont pris le relais. A la clarinette, Romane LEPLUS et Coline ROMERO ont fait retentir la sonnerie aux morts puis ont entonné l'hymne national avant le dépôt des gerbes. Ces gestes symboliques furent l'occasion d'associer les résidents britanniques de la commune pour ne pas oublier le sacrifice des soldats de sa Gracieuse Majesté tombés dans les tranchées françaises entre 1914 et 1918.

Afin de révéler davantage la dimension humaine de la Grande Guerre, Héloïse AGUESSE, Sarah AGUESSE et Yohan TEJERINA, ont lu des lettres de Poilus écrites depuis les tranchées en 1916. Ces lettres, témoignages des souffrances, des questionnements, des espérances et de la terrible réalité de la guerre sont venues rappeler à l'assistance l'immense humanité des hommes et des femmes plongés dans ce déluge de feu. Au terme de la cérémonie, l'assistance n'a pu retenir une salve d'applaudissements pour remercier les 5 jeunes Fallois d'avoir apporté un vent de fraîcheur et d'optimisme que leur participation a su transmettre.

C'est autour d'un vin d'honneur convivial, que les discussions se sont poursuivies.....comme lors de chaque célébration officielle dans la commune.

Emmanuel ROMERO

## CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LIMOGES



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.**

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

**Accueil téléphonique uniquement :**

**05 55 12 69 92**

Du lundi au jeudi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de : 08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

[csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr)



### PERMANENCE EN MAIRIE LE 31 Décembre 2016

#### Inscription sur les listes électorales



Exceptionnellement, afin de recueillir les demandes d'inscription sur les listes électorales

une permanence sera tenue

**le Samedi 31 Décembre 2016**

**De 10h30 à 12h30**

*Nous vous indiquons tout de même de ne pas attendre le dernier moment pour vous inscrire.*



### **Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?**

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2017 ou d'éventuelles élections partielles qui seraient organisées dans votre commune ou votre département en 2017.

Vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire.

**Les prochains scrutins sont l'élection présidentielle des dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017.**

Quel que soit le mode d'inscription, il convient de rappeler qu'en cas de démarche effectuée **après le 31 décembre 2016, la demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'en 2018.**

Il est rappelé que les usagers sont normalement inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence. S'ils résident provisoirement ailleurs qu'au domicile habituel (dans le cadre d'études par exemple), il est possible de demander à être inscrit sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2016.

### **Dans quel cas s'inscrire sur les listes électorales ?**

#### ***Vous avez changé de domicile :***

En cas de déménagement dans une nouvelle commune il convient d'effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales de la commune d'installation.

En cas de déménagement dans une même commune, le changement d'adresse doit être signalé à la mairie.

Ces démarches doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2016.

#### ***Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus en 2017 :***

Vous serez inscrit d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous soyez recensé auprès de votre mairie en vue de la journée « défense et citoyenneté ».

Vous n'avez donc pas de démarche particulière à effectuer auprès de votre mairie.

Toutefois si vous n'avez pas reçu de courrier de votre mairie vous informant de votre inscription, vous êtes invités à contacter votre mairie avant le 31 décembre 2016 afin de vérifier votre inscription.

#### ***Vous habitez à l'étranger et vous êtes inscrit sur la liste électorale de votre consulat mais vous souhaitez voter en France :***

Dans ce cas, vous devez impérativement être radié de la liste électorale consulaire et vous inscrire sur la liste électorale de votre commune, avant le 31 décembre 2016.

Pour tout renseignement contactez votre consulat ou consultez le site internet du ministère des Affaires étrangères et du Développement international : [www.votezaletranger.gouv.fr](http://www.votezaletranger.gouv.fr).

## Où serez-vous inscrit :

Vous serez normalement inscrit sur les listes électorales de votre commune de résidence.

Si vous résidez provisoirement ailleurs qu'à votre domicile habituel (par exemple que vous étudiez dans une ville), vous pouvez demander à être inscrit sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2016.

## Comment s'inscrire ?

**Trois modalités d'inscription sont possibles.**

### Inscription en mairie

Rendez-vous dans votre mairie avant le 31 décembre 2016 aux horaires habituels d'ouverture de votre mairie et munissez-vous :

- d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins d'un an au jour du dépôt de la demande,
- d'un document de moins de trois mois prouvant que êtes bien domicilié dans la commune ou résidez depuis au moins 6 mois (ex : factures de téléphone fixe, d'électricité, avis d'imposition, quittances de loyer, etc.).

### ✉ Inscription par courrier

Il est également possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé qui est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur : [www.interieur.gouv.fr/Elections](http://www.interieur.gouv.fr/Elections) ou sur le site Internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Le formulaire doit être impérativement accompagné d'une copie recto-verso d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou ayant expiré depuis moins d'un an au jour du dépôt de la demande et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Il doit parvenir à la mairie le samedi 31 décembre 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

### 🖥 Inscription en ligne, par Internet

Vous pouvez également demander votre inscription par internet si votre commune est raccordée aux démarches en ligne.

Créez votre compte en quelques clics sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), après avoir vérifié que votre mairie est bien raccordée au service en ligne. La rubrique « inscription sur les listes électorales vous propose les étapes pour vous inscrire.

La création du compte est gratuite et le compte sécurisé. Les pièces justificatives doivent être numérisées. : il s'agit d'une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou ayant expiré depuis moins d'un an au jour du dépôt de la demande ainsi que le justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

Si vous effectuez cette démarche après le 31 décembre 2016, votre demande à la mairie ne sera prise en compte qu'en 2018.

## Attention :

**Pour être inscrit sur les listes électorales en 2017, votre demande d'inscription en ligne doit être faite au plus tard le 31 décembre 2016 avant 23h59.**

**Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales vous ne pouvez pas voter**

## LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE....

- \* **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- \* **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- \* **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme CHAZALMARTIN Nicole :
- \* **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- \* **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- \* **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux )**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

## Calendrier manifestations 2016 – 2017

### Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
<b>2016</b>		
2 Décembre	Assemblée Générale	Les Boulistes de FAUX
3 Décembre	Soirée de la Saint Nicolas	APE
<b>2017</b>		
24 Février	Concours de Belote	Football Club de FAUX
11 Mars	Carnaval	APE
25 Mars	Repas	Les Boulistes de FAUX
1 Avril	Théâtre – salle des Fêtes	Création et Loisirs
8 Avril	Théâtre - salle des Fêtes	Création et Loisirs
14 Avril	Quine	APE
1 <sup>er</sup> Mai	Concours de Pétanque	Les Boulistes de FAUX
1 <sup>er</sup> Mai	Omelette à l'aillet	Comité des Fêtes
13 Mai	Fête de l'association	Création et Loisirs
28 Mai	Vide-grenier	Football Club de FAUX
14 Juillet	Concours de Pétanque	Les Boulistes de FAUX
15 Juillet	Les Tables de la Fontaine	AAM
15 Août	Fête du village – Dans le bourg	Comité des Fêtes
14 Octobre	Repas de fin de saison – salle des fêtes	Les Boulistes de FAUX

# FAUX

Samedi 3 décembre

## Marché de la ST NICOLAS



17h30 Place du Foirail

Divers exposants

Restauration sur place  
( Carbonade Frites Sandwichs)

Venue de St Nicolas

Organisé par l' Association des Parents d'Elèves

# PERMANENCES

**Mme IMBERT ASSISTANTE SOCIALE** de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence  
Le **Jeudi**, à partir de 9 heures 30,  
sur rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,  
☎ 05.53.58.75.95 (ou bien les autres jours 05.53.02.06.10).



**M.S.A**  
sur rendez-vous par téléphone au  
08.11.65.65.66  
31, place Gambetta BERGERAC  
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

## **C.I.A.S d'ISSIGEAC** (Aides ménagères)

☎ 05.53.58.70.90.  
21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

## **C.I.A.S d'EYMET**

☎ 05.53.22.98.16

## **S.S.I.A.D**

Route d'Eymet à ISSIGEAC  
Permanence administrative le jeudi  
de 15 h à 16 h 30,  
☎ 05.53.74.26.25

## **CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE**

tous les jours de 8h30 à 16 30  
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.  
☎ 05.53.35.60.00.

**3646**

## **INFO DROITS**

Information juridique gratuite  
(Famille, contrats, travail, pénal,  
procédures)  
au Centre Intercommunal d'Action Sociale de  
LALINDE, 2, Rue Péchaud.  
Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois  
de 14h à 16h  
☎ 05.53.35.34.03.



## **CARSAT**

du lundi au vendredi  
de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,  
1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC  
☎ 3960 ou 09.71.10.39.60  
**Numéro unique pour l'Aquitaine**  
**05.47.56.92.19**

**Le CICAS** (Retraite complémentaire des salariés)  
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –  
Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ **0 820 200 189 du lundi au vendredi**  
**de 9 h à 18 h**

## **C.E.D.I.F.F.**

(Centre d'Ecoute de Documentation et  
d'Information des Femmes et de la Famille)  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à  
BERGERAC.  
☎ 05.53.63.32.30.

## **CONCILIATEUR de JUSTICE**

Monsieur J.M. TRICHET, que vous pouvez  
joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de  
BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05  
Jour de permanence : chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois  
Sauf décembre le 22 du mois  
ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie  
EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de  
communes.

**À titre indicatif...peut subir des changements**

## **LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT**

Aide au logement, information des  
femmes et de la famille, fédération des  
consommateurs, protection judiciaire de la  
jeunesse, aide aux victimes, conciliateur,  
médiation familiale  
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h  
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.  
☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les  
professionnels du domaine juridique.

## PONEY CLUB de la Métairie du Roc

Toutes nos félicitations à **Manon BOURGEOIS**  
et **Hugo BOURGEOIS** pour leur palmarès au  
Championnat de France.

Ils se classent respectivement 2<sup>ème</sup> en catégorie  
« Poney 1D Junior Excellence » et 1<sup>er</sup> en  
catégorie « Poney 2D Minime 2 Excellence ».

## PETITE ANNONCE

Assistante maternelle domiciliée à FAUX  
cherche bébé à garder à temps complet  
de préférence

Tél : 06.24.40.10.55

## Départ en retraite du Docteur Michel LOMPRESZ

### HEUREUX QUI COMME ULYSSE A FAIT UN BEAU VOYAGE

**Il aura duré plus de 41 ans mon beau voyage comme médecin de campagne sur le  
canton d'Issigeac.**

**Et je vais débarquer dans le port qui s'appelle « La Retraite » le 1<sup>o</sup> janvier 2017.**

**Malheureusement pas de troisième médecin en vue dans le contexte actuel malgré  
nos diverses tentatives.**

**Les docteurs Ortali et Lagorce vont donc continuer leur voyage seuls avec le docteur  
Benoist comme coéquipier.**

Ils vont assumer au mieux la prise en charge de l'ensemble des patients du cabinet.

En ce qui concerne mes patients, ils choisiront leur futur médecin en fonction de leurs  
affinités.

Leur dossier partagé est déjà dans l'ordinateur et dans les tiroirs.

Pour les patients qui préféreraient voguer vers d'autres cieux, leur dossier médical  
papiers (courriers divers) leur appartient et leur sera remis par l'intermédiaire des  
secrétaires.

Sur le plan administratif, chaque patient adulte de plus de 16 ans devra bien sûr refaire  
la déclaration de choix de médecin traitant. Cette démarche se fera au fur et à mesure  
des besoins.

**Avec mon épouse, nous serions heureux d'accueillir tous les patients qui le souhaitent  
pour un pot de départ qui aura lieu à la salle des fêtes de Monsaguel le 21 JANVIER  
2017 de 11 heures 30 à 13 heures.**

**Même si beaucoup savent que je suis un « Michel le jardinier » et que j'aime les fleurs  
et les plantes, une seule condition : arriver les mains vides avec un large sourire.**

**Docteur Michel Lompresz**

# MEMENTO

**POMPIERS 18  
SAMU 15**

**GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80**  
**Permanences Lundi – Mercredi après-midi**  
**Dimanche matin**

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 Télécopie 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX	05.53.58.70.71 05.53.24.32.17
SPANC	07.87.11.97.49
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC - des TILLEULS - HUMPHRIES	05.53.58.60.64 05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN- VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET à ISSIGEAC	05.53.74.86.58 06.84.36.12.83

- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.53.23.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES -S. GLORIEUX à ISSIGEAC -Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES - S. POIRIER à FAUX	05.53.24.12.37 06.20.92.01.83 05.53.22.89.05 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES - M. CHAPUIS à ISSIGEAC - Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières <a href="http://www.bergerac.aeropor&lt;br/&gt;t.fr/">http://www.bergerac.aeropor t.fr/</a>	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10  
(Presbytère d'EYMET)

**Une messe est célébrée chaque dimanche  
à 9h30 à ISSIGEAC et à 11h15 à EYMET**

**Dimanche 18 Décembre 11h15 à Eymet Messe d'installation  
de l'Abbé FABRE par Mgr MOUSSET**

**Samedi 24 Décembre Messe de NOËL à 20 H à ISSIGEAC**

**1<sup>ER</sup> Janvier 2017 messe à 11 h à ISSIGEAC – 11h15 à Eymet**

SERVICE DE GARDE DES  
MEDECINS

Les gardes sont assurées en  
équipe avec les médecins  
D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre  
le MEDECIN DE GARDE,  
un seul numéro à composer :  
le 15**

## LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

### ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45 – ou 06.69.44.54.88  
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59  
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71  
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)  
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54  
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58  
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – Lajasse – 05.53.63.21.10  
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44  
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44  
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – Le bourg – 05.53.57.17.74  
ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32  
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37  
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46  
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53  
STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97  
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

### COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du Roc – 05.53.24.32.57  
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèvre – 05.53.24.30.21  
BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45  
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 [gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com)  
[www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64  
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – La Genèvre – 06.76.61.02.51  
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96  
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – La Cabane - 07.70.70.37.15  
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16  
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » - 05.53.23.40.06 ou 06.77.04.19.91  
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54  
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13  
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97  
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.96.11  
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11  
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)  
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45  
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60  
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

### ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70  
SENCHET Meggane – Les Grèzes – 06.37.44.90.61

### PROFESSIONS LIBÉRALES AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

**Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous** - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

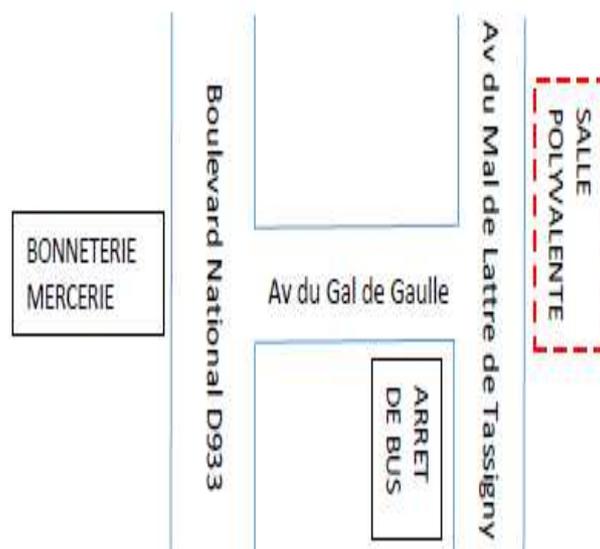
**Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous** – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30  
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30  
(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

### Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74  
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96



L'assainissement non collectif  
de mon habitation :  
et si on en parlait ?



**Réunion publique d'information**  
**Mercredi 7 décembre 2016 – 20h00**  
**Lieu : Salle Polyvalente à EYMET**